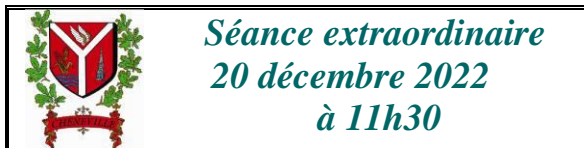


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 décembre 2022, à 11h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Intention pour cadets de la sûreté du Québec – Été 2023**
- 4. Nomination d'un pro-maire pour 2023**
- 5. Adoption de la liste des dons pour 2023**
- 6. Affectation d'une partie du surplus 2022 et du surplus libre**
- 7. Dépôt de l'exercice du maintien de l'équité salariale**
- 8. Dépôt de la liste des salaires 2023, échelle salariale et liste de classification des emplois**
- 9. Offres de services FQM – Devis pour appel d'offres - Bouclage du réseau d'aqueduc et projet égout**
- 10. Autorisation signature contrat - PROSON – Fête nationale 2023**
- 11. Parole au public**
- 12. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h00 devant aucune personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-12-291**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- INTENTION POUR CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2023**

2022-12-292

**Intention pour cadets de la Sûreté du Québec – Été 2023**

**ATTENDU QUE** la sécurité des citoyens de Chénéville est une priorité pour le conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le programme des cadets de la Sûreté du Québec offre aux municipalités la possibilité d'obtenir le service de cadets pendant la saison estivale, permettant ainsi d'assurer une présence supplémentaire de la Sûreté dans les villes tout en favorisant la proximité avec les citoyens;

**ATTENDU QUE** les coûts relatifs à l'embauche des cadets sont partagés entre les municipalités participantes et la Sûreté du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville fasse part à la Sûreté du Québec de son intention d'avoir des Cadets à Chénéville lors de la saison estivale 2023;

**QUE,**

Le Conseil accepte de payer sa part des frais afférents au programme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2023**

2022-12-293

**Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2023**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la prochaine année 2023;

**ATTENDU QUE** la nomination est jusqu'au 31 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Monsieur Alexandre Lafleur soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Chénéville pour l'année 2023 lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- ADOPTION DE LA LISTE DES DONNS POUR 2023**

**2022-12-294**

**Adoption de la liste des dons pour 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière de différents organismes;

**ATTENDU QU'** une somme de 6 000.00 \$ est prévue au budget 2023 pour des dons monétaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement, aux montants mentionnés ci-après, aux activités des organismes suivants pour l'année 2023 :

-Association du Club Quad de la Petite-Nation	250\$
-Légion Royale Canadienne de la Petite-Nation, filiale 205	250\$
-Croix-Rouge canadienne (selon entente)	170\$
-Fabrique Saint-Félix-de-Valois de Chénéville	1 000\$
-Fondation Santé de Papineau	100\$
-Résidence de soins palliatifs le Monarque	200\$
-Alliance alimentaire Papineau (Frigoquiroule)	200\$
-Cyclo-Limo	250\$
-Fondation québécoise du cancer	100\$
-Coupe Papineau (tournoi de hockey au profit des loisirs de la région)	250\$
-Municipalité de Duhamel – Activité	1000\$
-Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN)	250\$
-Chasse aux trésors du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.	250\$
-Tournoi de golf des Amis de l'Entraide du nord de la Petite Nation	600\$

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation à raison de 2 160.00\$ annuellement par le biais de la réduction sur le loyer qui est octroyé à l'organisme, en plus des prêts de salles gratuites pour leurs besoins;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à d'autres organismes en prêts de salles gratuites, notamment le Club Chéné d'Or /FADOQ, le Cercle des Fermières de Chénéville, les Amis de l'Entraide du nord de la Petite-Nation, Prévention César (maison des jeunes), l'École Adrien-Guillaume et le CR3A;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de chèques aux montants établis aux organismes auxquels ils reviennent, après réception d'une demande de leur part;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6- AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS 2022 ET DU SURPLUS LIBRE**

2022-12-295

**Affectation d'une partie du surplus 2022 et du surplus libre**

**ATTENDU QU'** un surplus budgétaire est anticipé pour l'année 2022;

**ATTENDU QU'** un surplus libre est également disponible provenant d'années antérieures;

**ATTENDU QUE** le conseil désire réserver un montant de 246 000.00 \$ de ces surplus afin de réaliser certains projets;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville réserve du surplus non affecté les montants suivants aux fins décrites :

Aménagement Centre St-Félix	25 000,00 \$
Parc-école	30 000,00 \$
Infrastructures sportives	60 000,00 \$
Parc pour aînés	10 000,00 \$
Études pour projet égouts	30 000,00 \$
Transformation des lumières de rue au DEL	10 000,00 \$
Abreuvoirs parcs et terrains	15 000,00 \$
Amélioration des bâtiments	30 000,00 \$
Conservation du patrimoine	20 000,00 \$
Projet murale	10 000,00 \$
Bourses d'études	6 000,00 \$

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète que toutes les résolutions 2022 qui font mention que «la dépense soit prise dans le surplus non affecté» soient modifiées par «la dépense soit prise à même le surplus de l'année courante» .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7- DÉPÔT DE L'EXERCICE DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

2022-12-296

**Dépôt de l'exercice du maintien de l'équité salariale**

**ATTENDU QUE** l'exercice du maintien de l'équité salariale obligatoire aux 5 ans a été effectué et a apporté des changements pour un poste, ce qui a occasionné le paiement d'une compensation rétroactive;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la compensation rétroactive.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8- **DÉPÔT DE LA LISTE DES SALAIRES 2023, ÉCHELLE SALARIALE ET LISTE DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS**

Le conseiller Yves Laurendeau se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

2022-12-297

Dépôt de la liste des salaires 2023, échelle salariale et liste de classification des emplois

**ATTENDU QUE** la directrice générale, madame Krystelle Dagenais a déposé la liste des salaires 2023, l'échelle salariale et la liste de classification des emplois, établies selon le budget adopté le 20 décembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte ces listes déposées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9- **OFFRES DE SERVICES FQM – DEVIS POUR APPEL D'OFFRES - BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET PROJET ÉGOUT**

2022-12-298

Offre de services FQM – Devis pour appel d'offres - Bouclage du réseau d'aqueduc

**ATTENDU** l'entente conclue entre la municipalité de Chénéville et la FQM relativement à la fourniture de leur personnel technique;

**ATTENDU QUE** des plans et devis sont nécessaires concernant le projet de bouclage du réseau d'aqueduc de la municipalité;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de la FQM de 5 000\$ à 10 000\$ pour la rédaction d'un document d'appel d'offres pour services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, la gestion de l'appel d'offres, la gestion de l'appel d'offres sur invitation ou public (tout dépendant du prix estimé), la formation du comité de sélection visant à évaluer les offres de services reçues et la recommandation d'octroi de contrat;

**ATTENDU QUE** la tarification sera au temps réel et débours encourus, selon les tarifs horaires de la FQM;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de la FQM au coût estimé, plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte #02-41300-411 et financée par la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-12-299

**Offre de services FQM – Devis pour appel d’offres - Projet égout**

**ATTENDU** l’entente conclue entre la municipalité de Chénéville et la FQM relativement à la fourniture de leur personnel technique;

**ATTENDU QUE** des plans et devis sont nécessaires concernant le projet de réseau d’égout et d’usine d’épuration des eaux usées de la municipalité;

**ATTENDU** l’offre de service reçue de la FQM de 5 000\$ à 10 000\$ pour la rédaction d’un document d’appel d’offres pour services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux s’ils ont lieu, la gestion de l’appel d’offres, la formation du comité de sélection visant à évaluer les offres de services reçues et la recommandation d’octroi de contrat;

**ATTENDU QUE** la tarification sera au temps réel et débours encourus, selon les tarifs horaires de la FQM;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l’offre de services de la FQM au coût estimé, plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000 et prise dans le surplus affecté au projet *Mise à jour de la situation actuelle du dossier des égouts et recherche de subventions additionnelles.*

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**10- AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT – PROSON – FÊTE NATIONALE 2023**

2022-12-300

**Autorisation signature contrat – PROSON – Fête nationale 2023**

**ATTENDU QUE** le conseil désire organiser une activité avec spectacle de musique dans le cadre de la Fête nationale 2023;

**ATTENDU QU’** une scène, de la sonorisation et de l’éclairage sont nécessaires;

**ATTENDU QUE** PROSON propose l’équipement et la main-d’œuvre au montant de 3 650.45\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Maryse Gougeon  
Et résolu que

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, et la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat avec PROSON pour la Fête nationale 2023;

**QU',**

Un acompte de 30 % du montant de l'estimation soit donné afin de réserver les services de PROSON;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte #02-70194-447 et soit financée par le budget 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11- PAROLE AU PUBLIC**

**12- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-12-301**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 11h11.

---

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.